Les Motifs De La Tyrannie
Dv Cardinal Mazarin

LES MOTIFS DE LA TYRANNIE DV CARDINAL MAZARIN.



A PARIS,
Chez ARNOVLD COTINET, ruë des Carmes, au petit IESVS.

M. DC. XLIX.



LES MOTIFS DE LA TYRANNIE du Cardinal Mazarin.

COMME i'ay eu consideré la façon dont i'ay vescu, ie n'y trouue point de fautes qui meritent de s'y arrester: Et parce qu'en France les esprits sont plus scrupuleux qu'en Italie, ie me suis resolu de faire voir les raisons pourquoy i'ay traitté les François tyranniquemẽt, comme chacun dit, & monstrer qu'ayant suiuy la piste de mon predecesseur ce grand Escolier de Machiauel, qui tenoit pour maxime; que le Tyran se deuoit introduire par la douceur, & maintenir par la cruauté, ie ne croy point auoir failly; I'ay grande obligation à ce personnage, dont i'honore la memoire, parce qu'il m'a reconnu digne de luy succeder par la manutention des siens, dõt pas vn n'auoit assez d'esprit ny de capacité pour se conseruer apres luy sans mon appuy: & quand ie m'approchay de luy, qu'il voyoit mon employ estre à controoller sa cuisine, & moucher des chandelles quand il joüoit, luy rendant des deuoirs cõme à vne Diuinité, il iugea que i'estois propre à continuër ses desseins, ne croyant pas qu'en France il y eust personne à qui il se pust fier, tant à cause qu'il estoit hay generalement de tous les François, & mesmes des meschans à qui il donnoit employ; que pource qu'il ne iugeoit pas que dans la Monarchie autre que moy eust voulu faire ce que i'ay fait apres luy. Il est vray que depuis sa mort i'ay conduit la barque iusques à present si adroitement, que tout a flechy sous moy: & n'eust esté l'entremise que d'Emery a faite imprudemment contre tous les Officiers de France, ie n'aurois esté heurté: mais il a faict ce manquement, à quoy ie ne puis plus remedier: Aussi l'ay-je chassé de la Cour.

Auparauant cela, ie me feruois des bons preceptes du paſſé par preſcriptions temeraires, empriſonnemens iniuſtes, ſupplices honteux, *bouconi ſegati*, & autres inuentions tyranniques, qui eſtoient neceſſaires pour me maintenir. I'auois acheué de ruïner les peuples & les Officiers par impoſitions & taxes extraordinaires, à quoy i'eſtois fort aydé par deux ou trois mille Partiſans, gens de neant, de ſac & de chorde, abandonnez à toutes ſortes de meſchancetez, qui eſtoient mes courtiſans & mes eſclaues, qui reduiſoient les hommes au deſeſpoir, par les violences qu'ils leur faiſoient. A l'eſgard de la Nobleſſe, ie l'ay deſtruite par elle-meſme, enuoyant les plus grands Seigneurs, Gentils-hommes, & autres à la guerre, comme ſimples perſonnes, ne cognoiſſans leur facilité, & fomentant touſiours, comme eſtant le pretexte de mon deuancier qu'il prit pour le plus ſpecieux, afin de regner lors qu'il fit rompre le traitté qui auoit eſté ſi ſolemnellement fait entre les deux Couronnes à Veruins, pour auoir ſubiect d'exercer toutes les cruautez imaginables ſur les François, pour tirer l'argent du Royaume : Il s'empara de l'auctorité du defunct Roy, abuſant de ſa bonté il en eſloigna Mere & Frere : Il eſtablit dans les Charges de la Iuſtice, des Finances, & de la Guerre des Chefs à ſa diſpoſition: Il mit dans les Gouuernemens des Prouinces, Villes, Chaſteaux, Citadeles, Havres, & Ports de Mer, des gens de ſa Caballe, afin d'en diſpoſer. Il deſtruiſit la Rochelle & autres Villes qu'il croyoit luy pouuoir faire obſtacle ; Il mit les plus belles charges de l'Eſtat dans ſa famille. Il ſe rendit Directeur general de tous les Benefices de France, qui ſont à la nominatiõ du Roy ; pour les conferer à ceux de ſa faction. Il enuoya dans toutes les prouinces des Intendans, pour y faire regner ſon nom, dont l'horreur faiſoit trembler les peuples, ioignant à ces Intendans des troupes de Voleurs appellez Fuzeliers, Sergens, & Archers, qui ruïnoient & deſoloient les lieux où ils alloient pour violenter les ſubiects du Roy. Il authoriſa hautement les Maltotiers & Partiſans, par leſquels il faiſoit faire des traittez iniques, & remplis d'impietez ; & ſe faiſoit adorer comme vn Dieu par la violence de quantité de Filoux, Vagabonds, & Bri-

gands

gands en grand nombre qui luy seruoient de gardes, & sous ce nom d'Eminence, tout craignoit, & rien ne luy estoit impossible. De maniere que sur vn si bel exemple, i'ay formé ma façon de regner, croyant qu'apres de si grandes instructions d'vne personne dont la tyrannie estoit tant redoutée, ie pouuois continuer sur ses pas.

Ie poursuiuis donc mon introduction sur l'auantage que mon bon-heur me donna d'estre honoré du Tiltre de Parrain du Roy au nom de sa Sainteté. Ce qui me dõna l'audace, apres le deceds du feu Roy de parler plus facilement à la Reyne dans sa Regence, & d'auoir la qualité de premier Ministre au lieu de l'Euesque de Beauuais, tres-bon & sage Prelat, que ie fis esloigner de la Cour: & par mes conseils abusant de la pieté & bonté de la Reyne, ie fus faict directeur de l'éducation du Roy, & disposay la continuation des volleries & pilleries que faisoient les Partisans dans la France, sans qu'elle en sçeust rien; Ie confirmay les Intendans dans les Prouinces, & dans vne assemblée qui se fit de quelques Partisans auec moy chez d'Emery à la cheurette, apres auoir sardanapalisé ensemble, i'arrestay auec eux cette façon de viure. Et pour cét effect ie mis dans la Sur-intendance des finances d'Emery, parce que ie n'en cognoissois point de plus cruel, inexorable & perfide pour ayder à ma tyrannie, que luy, qui est originaire de mon pays, & que ie sçauois qu'il pouuoit correspondre à mes fourberies & meschancetez, à cause que par les siennes il eschappa belles, lors qu'il estoit dans l'Argenterie du Roy, & qu'il passa dans l'intendance sous le nom de d'Emery, parce que le nom de Particelle estoit odieux à sa Maiesté : Et comme ie me voyois fermement estably, ie craignois le Duc de Beaufort, à cause de sa naissance, de son courage, & de son esprit. Ie le fis arrester iniustement, & par l'entremise de l'Abbé de la Riuiere homme de neant & d'argent, i'eus pour moy la faueur du sieur Duc d'Orleans, pour ne me point nuire en Cour. Ie donnay de l'employ au Prince de Condé aux armées, afin de l'occuper, pour ne luy pas donner loisir de me mettre mal aupres de la Reyne. I'estois au supréme degré de domination en France,

ſans eſtre contrarié de perſonne ; i'auois fait venir mon frere que ie fis promouuoir au Cardinalat, moyennant douze millions, & l'auois rendu Titulaire de l'Archeueſché d'Aix, & fait Vice-roy de Catalogne, Comme auſſi i'auois fait venir mon Nepueu & mes trois Niepces que ie faiſois traitter de Princes & Princeſſes, quoy qu'enfans d'artiſans mechaniques, afin d'en faire des alliances dans les plus grandes familles du Royaume, pour ſouſtenir & continuer ma tyrannie ſous l'authorité Royale que i'ay vſurpée à la barbe de tous les François, & fait paſſer plus de cent ſoixante millions en eſpeces delà les monts: Mais comme toutes choſes ſont ſubiettes à varieté, & qu'il n'y a rien de permanent, pendant que ie me diuertiſſois aux bouffonneries de quantité de faquins de mon pays, que i'entretenois icy à graiſſe d'or, pour amuſer la bonté de la Reyne à voir des Ballets & Comedies, pour luy empeſcher d'ouyr les clameurs des Peuples qui gemiſſoient en langueur ſous la peſanteur d'vne tyrannie inſupportable, & pour leſquels i'auois des yeux de marbre, & des oreilles d'airain : Dieu ſuſcita l'Auguſte Parlement de Paris, qui par des aſſemblées, où vray-ſemblablement le Sainct Eſprit preſidoit, deſcouurit la cauſe des maux de la Monarchie, & en meſme temps y trouua le remede: d'où vint que mon aueuglement fut tel, que ie fis arreſter aucuns d'eux, proſcrire les autres, & les heurtay ſi hardiment, que tout Paris fut eſmeu, ſe mit ſoubs les armes, me contraignit honteuſement de rendre & rappeller ceux que i'auois mal traictez. Et comme ce Parlement ne faict rien que par meure deliberation & bien à propos, il ne voulut rien ordonner contre moy ſur l'Arreſt de 1617. dans la creance qu'on auoit dãs mes promeſſes, que ie ne me meſlerois plus de l'Eſtat. Quelque temps ſe paſſa que tout eſtoit calme ſous la bonne foy d'vne Declaration faicte ſur la reformation des deſordres que i'auois continuez, laquelle eſtoit verifiée és Cours Souueraines, chacun croyoit viure en repos, en attendant la concluſion de la Paix generale que ie promettois dans peu de temps, & en moy-meſme ie premeditois vne vengeance contre le Parlement & le Peuple, ie fis approcher des trouppes de diuers

lieux aux enuirons de Paris, & par vne surprise digne de moy; pendant que les Parisiens prenoient quelque repos, la veille des Roys, à deux heures apres minuict, i'enleue la personne du Roy, & toute la maison Royale, Princes & Princesses, se rendirent auec moy dans Sainct Germain en Laye, & en mesme temps ie fis bloquer Paris. Ce qu'estant faict, le Parlement députa les gens du Roy pour venir en Cour, ie leur fis desnier l'audience, & les fis renuoyer nuittamment, dont ie me repens bien fort, cela ayant donné sujet au Parlement de faire iustice contre moy, & de me declarer Perturbateur du repos public, ennemy du Roy & de son Estat, de faire leuer les armes contre moy. Ce qui me reduit au desespoir, parce que ie voy l'vnion des Parlements de France auec celuy de Paris, la conformité de toutes les Villes auec celle de Paris, & que le ressort que i'attendois par vne sedition que ie faisois exciter dans la mesme Ville à faute de pain, m'a mãqué par la prudence du Parlemẽt, qui y a si bien & adroittement pourueu, que les viures n'y ont point manqué: Il ne me reste autre appuy que celuy du Prince de Condé, qui me tesmoigne grande affection, ayant pour mon subiet pris les armes contre son pays natal, & la plus florissante Ville de l'Vniuers, & à son desauantage mesme, en quoy ie luy suis fort obligé: & si Dieu l'illumine pour considerer ce qu'il faict, & qu'il me tourne le dos, comme i'en ay grande crainte, ie suis perdu.

FIN.